



SPRL GESTICARO
COMPTABILITÉ ET SYNDIC D'IMMEUBLES
AGREATION IPCF 70397243
AVENUE GUSTAVE LATINIS 173
1030 BRUXELLES
GESTICARO SKYNET BE
TEL 02.241.87.59
FAX 02.241.17.32
VISITES SUR RENDEZ-VOUS

ACP Résidence « Les Jacinthes »
Avenue Gustave Latinis 90-92
1030 Bruxelles

**PROCES-VERBAL DE CARENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES
DU MARDI 23 AVRIL 2019 à 19H00**

ORDRE DU JOUR

1° Validité de l'assemblée et nomination du propriétaire qui la présidera.

En vertu de la loi sur la copropriété, l'assemblée générale ne peut délibérer que si plus de la moitié des propriétaires est présente ou représentée et pour autant qu'il y ait plus de la moitié des voix.

Le quorum n'est pas atteint puisque l'assemblée réunit 9 propriétaires présents ou représentés sur 19 totalisant ensemble 555 voix sur 1.024

L'assemblée, telle que constituée ne peut valablement délibérer.

Une deuxième assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour.

La séance est levée à 20H00.

Albert *Marie* *Stéph* *Yves*
Willy *Frank* *CD*

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
MARDI 23 AVRIL 2019 à 19H00**

ORDRE DU JOUR

- 1° Validité de l'assemblée et nomination du propriétaire qui la présidera.
- 2° Travaux de rénovation de la façade côté « Avenue Latinis » et pignon supérieur gauche + corniche + façade côté « Avenue des Freesias » :
 - présentation des devis par M. Michiels de la SPRL Alm-a, architecte + tableau comparatif
 - permis d'urbanisme
 - décision quant aux travaux
 - choix de l'entrepreneur
 - fixation de la période des travaux
 - modalités de paiement des travaux
 - information sur le montant de la prime énergie pour l'ensemble de la copropriété
 - fixation d'une date butoir pour la remise des dossiers individuels pour la prime à la rénovation
- 3° Travaux de rénovation de la toiture :
 - présentation des devis par M. Michiels de la SPRL Alm-a, architecte + tableau comparatif
 - permis d'urbanisme
 - décision quant aux travaux
 - choix de l'entrepreneur
 - fixation de la période des travaux
 - modalités de paiement des travaux
 - information sur le montant de la prime énergie pour l'ensemble de la copropriété
 - fixation d'une date butoir pour la remise des dossiers individuels pour la prime à la rénovation
- 4° Confirmation de la mission à M. Michiels de la SPRL Alm-a, architecte quant au pourcentage des honoraires (11 % sur les travaux) pour les diverses missions (rédaction du permis, appel et analyse des offres, rédaction du contrat d'entreprise, suivi des travaux et réception de ceux-ci).